



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 16/12/2021

**SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION
DE GESTION DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS**

Mercredi 14 décembre 2022, à Amiens

La cathédrale d'Amiens est classée au titre des monuments historiques depuis 1862. Afin d'assurer le bon entretien et le fonctionnement de cet édifice remarquable, il revient à l'État, propriétaire du monument, le centre des monuments nationaux, chargé de sa gestion, et le clergé, affectataire de la cathédrale, de se coordonner.

La précédente convention de gestion, signée en 2015, étant arrivée à terme, Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, Étienne Stoskopf, préfet de la Somme, Philippe Bélaval, président du centre des monuments nationaux et Mgr Gérard Le Stang, évêque d'Amiens, ont signé la nouvelle convention de gestion de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens, ce mercredi 14 décembre 2022 à la préfecture de la Somme en présence d'Hilaire Multon, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France.

Cette convention d'une durée de 5 ans, définit les conditions dans lesquelles le centre des monuments nationaux organise la visite des tours, de la galerie du cloître, du salon de l'évêque et du trésor de la cathédrale d'Amiens.

La nouvelle convention prévoit notamment les mesures de sûreté, de sécurité incendie, de conservation des objets protégés, également les modalités d'accueil des publics et d'organisation des événements culturels et cultuels.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)